

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 septembre 2021

DCM N° 21-09-23-10

Objet : Cession à l'UEM d'une emprise foncière à distraire d'une parcelle communale sise rue Teilhard de Chardin à Metz - Devant-Les-Ponts.

Rapporteur: M. KHALIFÉ

Lors d'un futur Appel d'Offres de l'Etat ciblant des projets destinés à favoriser l'autoconsommation énergétique des collectivités, l'UEM a l'intention de présenter plusieurs dossiers de réalisation de centrales photovoltaïques au sol d'environ 1 500 m².

En particulier, l'UEM a identifié un terrain municipal situé 11 rue Teilhard de Chardin, en bordure Est de la Zone Industrielle des Deux-Fontaines, à proximité immédiate du bâtiment des services municipaux, et actuellement à usage de pâturage.

L'emprise foncière nécessaire à l'implantation des panneaux est d'environ 7 200 m² et correspond à la partie sud-est de la parcelle cadastrée HP n°51.

A terme, en complément, l'UEM souhaiterait proposer à la Ville des projets d'équipement de toitures et d'ombrières en panneaux photovoltaïques pour les bâtiments municipaux à proximité du site. Cela permettrait à l'UEM comme à la Ville de s'initier aux différentes solutions d'intégration urbaine de l'énergie photovoltaïque. Le site (terrains et bâtiments restant propriété de la Ville et terrain objet de la présente délibération) constituerait ainsi un « laboratoire » de l'énergie photovoltaïque.

Sous réserve d'obtention par l'UEM de toutes les autorisations réglementaires et administratives nécessaires à la construction d'une centrale photovoltaïque, il est donc proposé de céder cette emprise communale moyennant un prix de 7€/m² pour la partie située en zone N et un prix de 15€/m² pour la partie située en zone UX, soit pour un prix approximatif de 94 500 €, conformément à l'évaluation du Service France Domaine.

En vue de permettre la cession de ladite emprise, il est proposé de désaffecter du patrimoine municipal l'emprise susvisée et d'en prononcer le déclassement du domaine public au domaine privé de la Ville.

Le prix exact sera déterminé après arpentage de la parcelle et sera payable au comptant à la signature de l'acte de vente. La Ville n'intervient pas en qualité d'assujetti, ayant utilisé ce terrain à des fins autres qu'économiques. La cession s'effectuerait donc hors du champ de la TVA, conformément à l'article 256 B du CGI.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L2141-1,

VU l'évaluation du Service France Domaine,

VU la demande de l'UEM,

VU le projet d'arpentage en date du 18 mai 2021,

CONSIDERANT l'intérêt que représente le projet de centrale photovoltaïque porté par l'UEM ainsi que sa proposition complémentaire de développer des projets d'équipement de toitures et d'ombrières en panneaux photovoltaïques pour les bâtiments municipaux situés à proximité du site,

CONSIDERANT que l'emprise nécessaire au projet n'est plus affectée de longue date au service public ou à l'usage du public,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE CONSTATER** la désaffectation d'une emprise approximative de 7 200 m² à distraire de la parcelle communale cadastrée sous :

BAN DE DEVANT-LES-PONTS :

Section HP n° 51 – Rue Teilhard de Chardin – 51 652 m²,

- **DE PRONONCER** le déclassement du domaine public au domaine privé de la Ville de ladite emprise ;
- **DE CEDER** en l'état à l'UEM, 2 Place du Pontiffroy 57014 METZ CEDEX ou avec l'accord de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à elle, sous réserve d'obtention par l'UEM de toutes les autorisations réglementaires et administratives nécessaires à la construction d'une centrale photovoltaïque, l'emprise communale d'environ 7 200 m² à distraire de la parcelle cadastrée sous :

BAN DE DEVANT-LES-PONTS :

Section HP n° 51 – Rue Teilhard de Chardin – 51 652 m² ;

- **DE REALISER** cette cession hors du champ de la TVA, moyennant le prix approximatif de 94 500 €, (Zone N : 7€/m² - Zone UX : 15€/m²), conformément à l'évaluation du service France Domaine ;
- **DE PRENDRE EN CHARGE** les frais d'arpentage et de laisser à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

Service à l'origine de la DCM : Stratégie Foncière
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 3.2 Alienations

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 44 Absents : 11 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LISTE SCRUTIN PUBLIC

	Nom	Prénom	P	C	A	Procuration
1	AGAMENNONE	Béatrice	X			donne procuration à Mme LAVEAU-ZIMMZELE
2	ARNOLD	Patricia	X			
3	AUDOY	Caroline	X			
4	BOHR	Timothée	X			
5	BORI	Danielle	X			
6	BOUVET	Xavier	X			
7	BURGY	Rachel	X			
8	BURHAN	Ferit	X			
9	CHANGARNIER	Stéphanie	X			
10	COLIN-OESTERLÉ	Nathalie	X			
11	DAP	Laurent	X			
12	DAUSSAN-WEIZMAN	Anne	X			
13	FISZON	Eric	X			donne procuration à Mme LUX
14	FRIOT	Corinne	X			
15	FRITSCH-RENARD	Anne	X			
16	GROLET	Françoise	X			
17	GROSDIDIER	François	X			
18	GUERMITI	Hanifa	X			donne procuration à Mme SCHLOSSER
19	HO	Chanthy	X			
20	HUSSON	Julien	X			donne procuration à Mr KHALIFE
21	KHALIFÉ	Khalifé	X			
22	LALOUX	Grégoire	X			
23	LAURENT	Pierre	X			
24	LAVEAU-ZIMMERLÉ	Amandine	X			
25	LUCAS	Eric	X			
26	LUX	Isabelle	X			
27	MALASSÉ	Henri	X			
28	MARCHETTI	Denis	X			
29	MARX	Sébastien	X			donne procuration à Mr BOUVET
30	MASSON-FRANZIL	Yvette	X			
31	MEHALIL	Mammar	X			
32	MOLÉ-TERVER	Laurence				
33	NGO KALDJOP	Gertrude	X			
34	NICOLAS	Jean-Marie	X			
35	NICOLAS	Martine	X			
36	NIEL	Hervé	X			
37	PICARD	Charlotte	X			
38	PITTI	Raphaël	X			donne procuration à Mr KHALIFE
39	REISS	Guy	X			
40	ROQUES	Jérémy	X			
41	SCHLOSSER	Pauline	X			
42	SCHNEIDER	Jacqueline	X			
43	SCIAMANNA	Marc	X			
44	STAUDT	Bernard	X			
45	STEMART	Anne	X			donne procuration à Mr SCIAMANNA
46	TAFFNER	Blaise	X			
47	TAHRI	Bouabdellah	X			
48	THIL	Patrick	X			donne procuration à Mr BOHR
49	TOCHET	Nicolas	X			
50	TRAN	Doan	X			
51	VERRONNEAU	Marina	X			donne procuration à Mr MARCHETTI
52	VIALLAT	Isabelle	X			
53	VICK	Julien	X			
54	VOINÇON	Marie Claude	X			
55	VORMS	Michel	X			

POINT 10

Objet : Cession à l'UEM d'une emprise foncière à distraire d'une parcelle communale sise rue Teilhard de Chardin à Metz - Devant-Les-Ponts.

Conseil Municipal du :
23/09/2021

SCRUTIN PUBLIC par :

Appel nominal des membres
du CONSEIL MUNICIPAL :